

Je n'ai aucun doute que la sympathie du ministre de la milice est acquise aux bataillons ruraux, et j'espère que le gouvernement lui procurera les moyens de tenir ces bataillons dans un état convenable.

M. CAMPBELL : Je suis heureux de voir que le ministre de la milice ait placé dans les estimations un crédit destiné à la réparation de la salle d'armes et de la salle d'exercices de la ville de Chatham, et je suis convaincu qu'en agissant ainsi, il ne favorise pas seulement les intérêts du bataillon, mais aussi les intérêts de tout le pays.

Pour ce qui regarde les réclamations du capitaine Coogan, je sais que la somme de \$40 est allouée par année au capitaine de chaque compagnie ; mais je crois que cette somme est donnée pour le nettoyage et l'entretien de la salle d'armes. Le gouvernement doit aussi procurer à chaque compagnie un local pour les exercices, et où les armes et accoutrements peuvent être déposés.

Mais le gouvernement n'a procuré aucun local dans la ville de Chatham. La salle d'armes s'est trouvée, depuis deux ou trois ans, dans un tel état, qu'il a été impossible d'y tenir les armes et accoutrements. C'est pourquoi le capitaine s'est trouvé dans l'alternative ou de transporter les armes dans un autre local, ou de les laisser se détériorer. C'est pour emmagasiner les accoutrements que le capitaine Coogan a loué une maison, et il l'a fait à ses frais. Il a exercé ses hommes dans ce local, et il demande seulement au gouvernement de le rembourser de la minime somme de \$40 par année. Je crois donc que, dans ces circonstances, le ministre de la milice ne devrait pas hésiter à payer cette faible somme.

Le capitaine Coogan est l'un des officiers les plus habiles et les plus zélés dans le service. Il fait partie de la force volontaire depuis longtemps, et je crois même qu'il a fait partie, auparavant, de l'armée régulière anglaise. C'est un de nos officiers les plus fidèles, et l'un de ceux qui a le plus d'initiative. Il a pris un grand soin des armes et des uniformes. Il a maintenu sa compagnie ; il l'a soumise à des exercices fréquents et, comme résultat de son énergie, sa compagnie a fait honneur à la force volontaire chaque fois qu'elle a été appelée à servir.

L'honorable ministre de la milice se montrerait très injuste, je crois, s'il ne le remboursait pas du loyer qu'il a payé pour cette maison. Il a loué ce local pour donner plus de confort à ses hommes et pour conserver les accoutrements de ceux-ci, et son zèle devrait être reconnu. Je ne crois pas qu'il y ait, dans Ontario, une autre compagnie qui se trouve dans la même position que le 24^e bataillon.

M. O'BRIEN : Il y en a un grand nombre.

M. CAMPBELL : L'honorable député le sait mieux que moi ; mais s'il existe d'autres bataillons qui soient dans la même position que le 24^e, ils devraient être mieux traités par le gouvernement et par le pays. Il est injuste que le capitaine Coogan ait à louer un local pour l'usage de son bataillon, et la conservation des armes et accoutrements de ce bataillon. Cette réclamation est une très petite affaire, et j'espère que le ministre de la milice jugera à propos d'ajouter un crédit pour cet objet.

M. ELLIS : Je désire attirer l'attention du comité sur un fait qui me paraît indiquer un grand défaut

d'expérience dans la conduite de ceux qui sont chargés du soin des camps. Mon attention fut attirée sur ce fait à la suite de maladies sérieuses qui sévirent dans le camp de Saint-André. En parcourant les rapports de la milice, j'ai constaté qu'il y avait eu un grand nombre de cas de mauvaise administration et de négligence, qui ont causé beaucoup de maladies parmi les soldats. On parle beaucoup d'appeler la milice sous les armes une fois par année ; mais si on le faisait, il me semble que les inconvénients qui en résulteraient pour la santé publique, si l'on peut tenir compte des rapports officiels, feraient perdre les avantages que l'on peut retirer des camps. Voici, par exemple ce que dit le médecin attaché au camp :

Un bulletin de santé donnant les cas de maladie traités chaque jour, donne un total de 77 cas. Les principaux furent les cas de diarrhée, de rhume, de maux de gorge, de rhumatisme, de mal de poitrine et d'éruption. De ces cas, 12 seulement ont été réellement sérieux, et il fallut admettre les patients à l'hôpital de la brigade pour leur donner des soins spéciaux. Le reste des cas ne nous a pas obligé à ce recours.... On a fini, comme d'habitude, par manquer de médicaments, et j'ai été obligé d'en demander un nouvel approvisionnement.

L'officier chargé du district n° 2 dit :

Le sergent-major Maclean fait rapport qu'il est nécessaire de distribuer des draps imperméables, ou en caoutchouc, aux hommes, et de faire aussi parvenir au camp des lits, des instruments, etc., pour les hôpitaux en campagne, et j'approuve entièrement cette recommandation.

Je remarque qu'à ce camp, comme à deux ou trois autres, il y a eu plusieurs noyades. J'ignore si les soldats reçoivent des leçons de natation, ou s'ils n'en reçoivent pas. L'officier chargé du camp de Niagara a fait le rapport suivant :

Les hommes ont généralement beaucoup souffert par suite de l'humidité du sol, et je ne puis trop recommander la distribution de draps imperméables à chacun d'eux pendant le temps qu'ils passeront sous les tentes. On ne doit pas oublier que ces hommes sont entièrement à la merci du ministère de la milice et dépendent absolument de lui en matière d'approvisionnements, non seulement pour leur confort dans le camp ; mais aussi pour se protéger contre les maladies qu'ils peuvent contracter en accomplissant leur devoir, et par suite de la privation de ce qui leur est nécessaire contre l'humidité et le froid. L'effet immédiat de cette privation, dans un grand nombre de cas, ne suffit pas pour invalider tout à fait les hommes, mais peut avoir, ultérieurement, des conséquences sérieuses.

La distribution d'un drap imperméable est également recommandée à un point de vue économique, vu qu'il ne protégera pas seulement les hommes contre l'humidité ; mais empêchera aussi les couvertes, dans plusieurs cas, de venir en contact avec le sol boueux. Plusieurs des tentes sont trop vieilles et trop minces pour résister à la pluie et devrait être mises de côté.

L'officier recommande ensuite, entre autres choses, que l'hôpital du camp soit pourvu de :

Douze lits de camp, pour l'usage des malades, vu qu'il est tout à fait inhumain de faire coucher les hommes malades sur le sol humide, sans autre protection que leur couverture de laine.

L'officier chargé des districts militaires nos 3 et 4, au camp de Gananoque, que le ministre de la milice paraît avoir visité, dit :

Vu le mauvais temps, l'honorable ministre de la milice a autorisé la distribution additionnelle d'une couverture et d'un drap imperméable à chaque homme, ce qui leur a donné beaucoup plus de confort.

Le sergent instructeur a été des plus assidus dans l'accomplissement de ses devoirs ardu, et plusieurs des officiers m'ont informé qu'ils n'avaient jamais reçu une aussi bonne instruction, auparavant, dans les camps.

L'honorable ministre de la milice et le major général commandant ont inspecté le camp ; mais n'ont pu soumettre le règlement aux exercices, vu l'humidité du sol, qui se trouvait inondé dans certains endroits.